

Procédure du Diagnostic Préimplantatoire (DPI) – Centre de Strasbourg

- **A envoyer pour l'ouverture du dossier :**
 - Copie du compte-rendu du conseil génétique
 - Informations cliniques sur le patient et ses apparentés et éventuellement copie de l'arbre généalogique. Copie du/des résultats d'analyse(s) génétique(s)

- **Éléments complémentaires pour la constitution du dossier :**
 - Copie des comptes-rendus des caryotypes de Mme + Mr
 - Bilan pré-Fécondation In Vitro (liste remise après entretien téléphonique)

- **Echantillons nécessaires à la mise en œuvre d'un DPI** (prélèvement sanguin sur tube EDTA ou ADN à faire transférer), à adresser à :

Docteur Céline MOUTOU
Laboratoire de Biologie de la Reproduction -Unité DPI
CMCO
19, rue Louis Pasteur
B.P. 120
67303 SCHILTIGHEIM Cedex

 - **Mme + Mr** (2 futurs parents)
 - En fonction de la configuration familiale d'autres prélèvements pourront être demandés à l'issue de l'entretien téléphonique, généralement :
 - **les deux futurs grands-parents** (parents du patient atteint) ;
 - si il y a eu **diagnostic prénatal** : de l'ADN extrait du prélèvement de liquide amniotique ou de biopsie de trophoblaste ;
 - éventuellement un ou plusieurs apparentés déjà testés (enfant/ frère/sœur ...)

Tous les échantillons d'ADN ou sanguins qui nous parviennent doivent être accompagnés d'un **consentement** pour « mise au point d'un DPI », **signé** de chaque personne.

Afin de pouvoir interpréter nos résultats, il est impératif de joindre aux prélèvements la **copie des résultats d'analyses moléculaires** pour les personnes ayant bénéficié d'analyses génétiques (de même pour les résultats de diagnostic prénatal).